

Travail décent et informalité des économies : le cas du Maroc

By Fouzi Mourji

Université Hassan II

L'analyse du chômage concentre la plupart des travaux relatifs au marché du travail et occupe aussi une place prépondérante dans les préoccupations des décideurs. Bien qu'un tel intérêt soit légitime, il semble également opportun d'étudier la qualité du travail des femmes et des hommes qui sont en emploi.

Les travaux novateurs à ce propos remontent à assez longtemps, Leibenstein (1957) a analysé le lien entre l'octroi d'avantages financiers et la motivation des travailleurs ; les études sur les « échanges de dons » et qui s'appuient sur la théorie des jeux ont par la suite fleuri. Kaufman (2006) récapitule des écrits relevant de la théorie institutionnaliste qui insiste sur le rôle des réglementations et protections sociales quant à la qualité des emplois. Il convient de signaler qu'en liaison avec cette question, le concept de « travailleurs pauvres » a émergé, avec une littérature empirique, voir pour le cas de la France, le rapport de l'observatoire national de l'exclusion social en 2005-2006 ; on relève aussi que dans l'Union Européenne, un salarié sur six est pauvre.

Par ailleurs, dans la conjoncture récente, la pandémie du Covid-19 a, pour sa part, révélé dans plusieurs pays, les vicissitudes des systèmes de santé. Mais elle a également mis au grand jour la précarité de l'emploi d'une multitude de travailleurs du secteur informel et même du secteur formel.

Tous ces éléments justifient que l'on se penche sur la réalité des travailleurs au Maroc. La réflexion qui est développée ici part d'une étude inspirée par ces préoccupations.

Pour l'articulation de cette note, nous commençons par donner un aperçu de l'importance du secteur informel dans l'économie au Maroc et nous montrons (ce qui est d'ailleurs le cas dans tous les pays) que ce secteur est très hétérogène, en listant et décrivant ses composantes. Nous présentons ensuite les caractéristiques des unités de production informelles (UPI). La seconde section expose les résultats de l'exploitation d'une base de données que nous venons de constituer, pour étudier la qualité des emplois dans l'agglomération de Casablanca. L'enquête a été effectuée auprès de divers profils : i) les salariés des secteurs informel et formel (il s'agit dans ce dernier cas de salariés qui exercent dans des entreprises formelles mais qui ne sont pas déclarés), ii) d'indépendants et d'employeurs du secteur informel et iii) d'entreprises formelles.

1. L'importance du secteur informel au Maroc et ses principales composantes

Selon les sources et les méthodes d'estimation, l'économie informelle au Maroc oscillerait entre 30 % (estimation de la banque centrale Bank Al Maghrib¹) et 12,6 % selon l'estimation du HCP (enquête sur les Unités de Production Informelles / UPI). En termes d'emploi, la place de l'économie informelle est encore plus significative puisque ce secteur emploie plus 2,4 millions de personnes ; cela correspond à 36,3% de l'emploi national non-agricole². On recense près de 2 millions d'UPI au Maroc, avec une croissance annuelle de leur effectif de 19 000 (soit un taux de 1,2% par an). Par branche d'activité : 50,6 % des UPI exercent dans le commerce, 24,5 % dans les services 16 % dans l'industrie et près de 9 % dans les PBT. Mais l'informalité concerne aussi l'artisanat et elle est prépondérante dans le milieu rural.

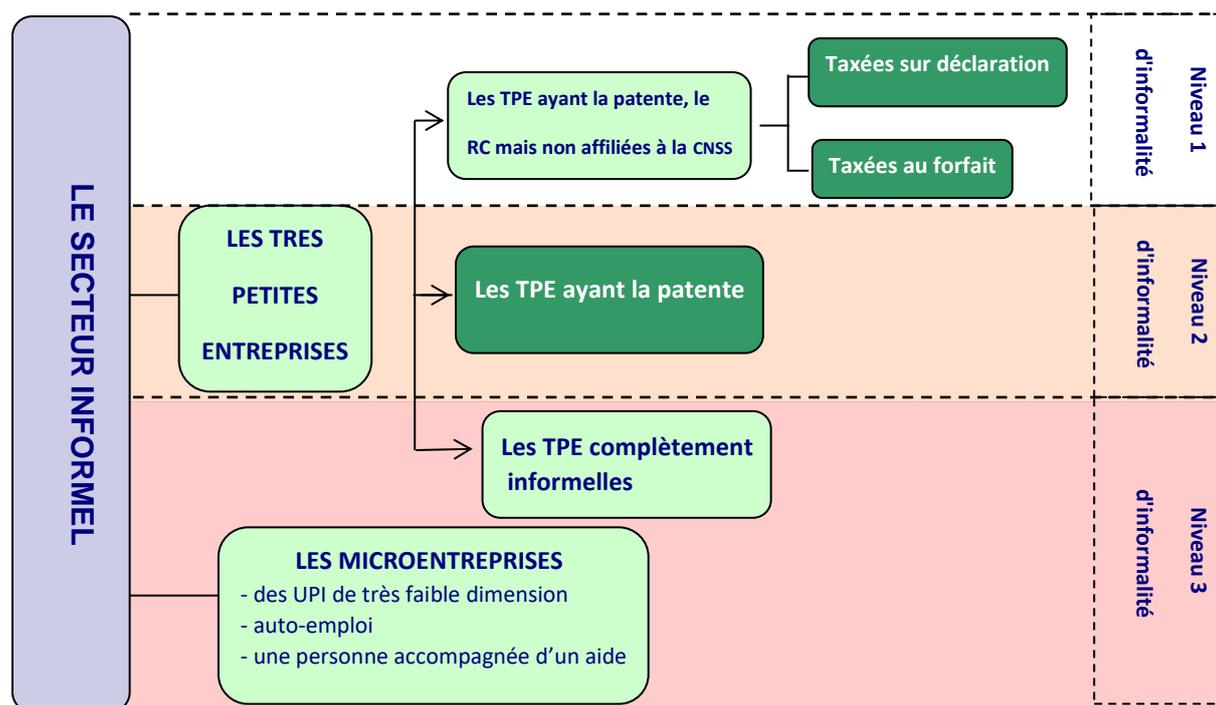
Caractéristiques des grandes composantes du secteur informel.

Les analystes commettent souvent des erreurs quand ils considèrent que le secteur informel est un tout homogène ou encore quand ils concentrent leur attention sur le non-paiement d'impôts par les opérateurs de

¹ Les méthodes de l'approche monétaire, partent de l'équation de Fisher $MV = PQ$, avec la logique que la masse monétaire M répond aux besoins de transactions liées à la production Q . Ainsi la variation de M non expliquée par Q est considérée comme relevant de l'économie informelle. En fait elle concerne, selon nous, l'ensemble de l'économie non observée, cad y compris l'évasion fiscale (qui est le fait d'unités de productions formelles mais qui ne déclarent toute leur production) et l'économie illégale.

² Vu sous cet angle, il apparaît que la productivité dans le secteur informel semble faible.

ce secteur³. Or, c'est un regard plus nuancé et subtil qu'il convient de porter sur le secteur informel⁴, surtout quand l'objectif est d'identifier les moyens d'encourager la formalisation d'une partie des unités de production qui y opèrent.



Ce schéma laisse apparaître cinq grandes catégories d'unités opérant dans le secteur informel.

Les Microentreprises : Il s'agit des UPI de très faible dimension, elles fonctionnent le plus souvent en auto-emploi et donc le fait d'une personne (74,9 % des UPI sont dans ce cas), parfois accompagnée d'une aide (17,3 %) souvent membre de la famille plus ou moins proche.

60,1 % des actifs occupés dans des UPI au Maroc exercent dans une ME. Il s'agit par exemple des commerçants ambulants, des femmes qui fabriquent des plats cuisinés à la maison et les commercialisent en ambulantes ou au coin de la rue, des réparateurs de chaussures, d'ustensiles de cuisine, de plombiers avec petit matériel et qui travaille à la tâche, ou d'électriciens.

Les Très Petites Entreprises complètement informelles

Elles sont de taille relativement plus élevée que les ME, donc avec un ou quelques salariés (on retient souvent moins de 10). Elles se distinguent aussi par un équipement plus sophistiqué, elles disposent d'un local mais n'ont accompli aucune formalité ou procédures pour avoir une existence juridique et sociale.

Les Très Petites Entreprises ayant la patente

Du point de vue de la taille et de l'équipement, elles vérifient les mêmes caractéristiques que les TPE précédentes, mais celles-ci ont une patente (et donc un numéro les identifiant). Elles paient les taxes locales. Certaines ne paient pas encore d'impôt tels que l'IR (impôt sur le revenu) ou l'IS (sur les Sociétés) et sont ou non répertoriées avec un identifiant fiscal. D'autres paient les impôts cités et sont au régime fiscal du forfait. Elles ne tiennent donc pas également de comptabilité et ne procèdent pas à des déclarations pour des déductions (TVA). Elles sont le fait de personnes physiques ou de société de fait. Elles représenteraient quelques 23 % des UPI.

Les Très Petites Entreprises ayant la patente, le RC mais non affiliées à la CNSS

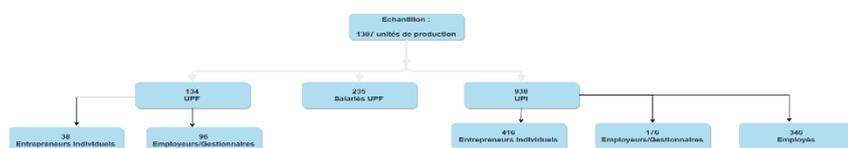
³ En fait toutes les UPI qui achètent des petits outillages et des inputs pour leur production payent la TVA (et ne la déduisent pas comme le font les unités formelles qui disposent d'une comptabilité) et beaucoup parmi elles payent des taxes municipales...

⁴ Ce secteur n'est pas un parasite. Au contraire, il est constitué de personnes qui au lieu d'attendre des aides publiques ou rester inactives (dans la mendicité ou la délinquance), créent des activités et génèrent des revenus pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille. Par ailleurs et c'est un aspect aussi important, ils permettent à des ménages, notamment dans les pays en développement, à accéder à des biens et services auxquels ils n'auraient pas pu accéder. A titre d'exemple, les marchands ambulants rendent des services de proximité à des coûts très compétitifs en rapport avec le pouvoir d'achat des ménages modestes, vivant dans les périphéries des villes ; ils paient sinon juste en transport, le prix des biens qu'ils acquièrent auprès des ambulants.

La dernière catégorie comporte les unités dont le niveau d’informalité est le plus faible (niveau 1) ; Elles représenteraient 13 % de la population des UPI. Elles ont une existence juridique (un numéro de Registre de Commerce) et fiscale (disposant d’un identifiant), mais elles n’ont pas d’existence « sociale » puisqu’elles ne sont pas affiliées à la CNSS et ne déclarent donc pas leurs salariés qui ne disposent de ce fait pas de couverture sociale.

2. Appréciation de la qualité de l’emploi : les enseignements de données d’enquêtes

L’échantillon ciblé se présente comme suit :



Le questionnaire conçu comporte 65 questions réparties en 4 sections. La première est relative aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des salariés (genre, âge, nombre d’années d’étude, nombre d’années d’expérience dans le métier, secteur de l’activité principale de l’entreprise où ils exercent...). Les trois sections suivantes détaillent les caractéristiques de l’emploi occupé : couverture sociale, accès aux soins, existence d’un contrat de travail, nombre d’heures et de jours de travail, mode de rémunération, existence de primes et de commissions, prise en charge des accidents de travail, accès au congé payé... ; nous avons cherché également à relever l’existence d’éventuels risques de harcèlement (sexuel et moral) et de maladies ou accidents liés à l’activité professionnelle...

Pour synthétiser les résultats, nous avons procédé au calcul d’un indice composite de qualité de l’emploi, du fait que le concept est multidimensionnel, avec tous les indicateurs susmentionnés.

Ceux-ci renseignent en effet sur plusieurs aspects qui caractérisent les emplois occupés et qui vont des ressources qu’ils génèrent aux degrés de décence appréhendée (congés et couverture sociale...) et au confort qui peut concerner la santé physique et psychologique des travailleurs.

L’indice synthétique de la qualité de l’emploi est obtenu en calculant la moyenne (à pondérations égales) des valeurs affectées à chacun des indicateurs mentionnés.

Indice de QE pour les salariés informels	Effectifs	Pourcentages
Emplois de qualité faible	94	27.73
Emplois de qualité moyenne	214	63.13
Emplois de bonne qualité	24	7.08
Emplois de très bonne qualité	7	2.06
Total	339	100.00

Source : base LASAARE 2022

Il ressort que 63 % des travailleurs dans des UPI occupent un emploi de qualité moyenne. Pour près de 28 %, il est de faible qualité. Ce résultat est basé sur l’indice composite mentionné qui ne permet pas de nuancer l’estimation de la qualité de l’emploi. En effet, n’étant pas pondéré, cet indice minore d’une certaine façon la dimension « précarité des emplois », puisque dans le secteur informel, les salariés n’ont pas de contrat de travail formalisé, qui protège les salariés.

Nous avons enquêtés également les salariés qui exercent dans les entreprises formelles, pour effectuer des comparaisons ; le tableau ci-après en récapitule les résultats.

Indice de QE pour les salariés des entreprises formelles	Effectifs	Pourcentages
Emplois de qualité faible	15	6.41
Emplois de qualité moyenne	73	31.20
Emplois de bonne qualité	126	53.85
Emplois de très bonne qualité	20	8.55
Total	234	100.00

Source : base LASAARE 2022

La plupart (85 %) des emplois occupés par des salariés des entreprises formelles ressortent comme d'assez bonne ou de bonne qualité, avec respectivement 31,20 et 53,85%. Il reste que pour 6% la qualité de l'emploi laisse à désirer. Mais là encore, l'indice composite qui est une moyenne non pondérée minor l'indécence du travail, car il n'accorde pas un poids supérieur à l'absence d'accès à la couverture sociale ou encore à l'absence de comité d'entreprise.

Notons enfin que dans le cas du Maroc, la crise sanitaire a davantage alerté l'opinion publique sur la précarité de bons nombre de salariés et la nécessité de réformes et les autorités publiques ont annoncé le souhait d'accélérer l'avancement de chantiers structurants tels que celui de la généralisation de la couverture médicale (l'assurance maladie dont ne bénéficiaient qu'une faible frange de la population) et d'autre part à lancer de nouveaux chantiers tels que celui du « registre social unifié⁵ ».

⁵ Ce dernier concerne la mise en place d'un registre qui comporte des informations sur les ménages et leur degré de bien être ou de précarité, de manière à pouvoir ensuite faire bénéficier les plus nécessiteux, d'aides directes (cf les cash transferts, dans le domaine de l'éducation par exemple). Ce registre permettra aux pouvoirs publics de bien les identifier en cas de chocs (comme la crise sanitaire) et de les aider facilement. Ce sera une façon de pallier les politiques à caractère global et qui sont basées sur des actions relatives aux produits. Il en ainsi par exemple des subventions et taux réduits de TVA sur les produits de première nécessité, qui se révèlent trop coûteuses pour le budget et bénéficient in fine aux couches sociales aisées (qui absorbent la partie la plus grande de la dépense fiscale inhérentes à ces subventions ou taux réduits de TVA, alors qu'elles ne sont pas visées initialement).